



Nouvelles communales

Extrait des décisions du Conseil communal du 20 mars 2025

Ouvertures des installations et de la piscine été-automne 2025

Le Conseil communal valide les ouvertures des remontées mécaniques et de la piscine telles que proposées par Télérverbier SA et l'Office du Tourisme :

- Remontées mécaniques les 21-22.06 et 28-29.06 + du 05.07 au 31.08 ainsi que les week-ends du 06.09 au 22.09 (lundi du Jeûne)
- Piscine du 21.06 au 31.08 ainsi que du 06.10 au 26.10.

Constructions

Le Conseil communal délivre les autorisations suivantes :

- Construction de 3 villas en résidences principales avec PAC extérieure, installation d'un jacuzzi et d'une palissade, parcelle N° 1222, en faveur de Patricia Carrupt / Atelier d'Architecture Alexandre Dini

Demande de forage

Le Conseil communal décide de préavis positivement la demande de forages exploratoires sur les parcelles n° 1595 et 5536 à 5540 afin de permettre au requérant d'effectuer une reconnaissance des terrains dans le cadre d'une étude géologique et hydrogéologique. Ces forages ne sont pas soumis à l'enquête publique et leur autorisation relève du Service cantonal de l'environnement.

Adjudication – Passerelle des Dzoraz

Le Conseil communal décide d'adjuger les travaux d'ingénieur pour le suivi géologique de la réalisation de la passerelle au bureau BEG SA, et ceux pour le suivi environnemental au bureau Nivalp SA.

Adjudication – Impasse de la Forêt à La Tzoumaz

Le Conseil communal décide d'adjuger les travaux de génie civil dans le cadre de la remise en état du pont situé à l'Impasse de la Forêt à l'entreprise Héritier & Cie SA.

Autorisation d'exploiter

Le Conseil communal donne un préavis positif à l'octroi de l'autorisation d'exploiter la nouvelle enseigne Hallo Tacos à Marc Ladislas, sous conditions.

Journée de cohésion d'équipe à l'EVE

Le Conseil communal autorise l'organisation d'une journée de cohésion d'équipe en 2025 pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Espace de Vie Infantile.

Droit de cité

Le Conseil communal décide d'octroyer le droit de cité à Mme Olga Uliyanova et M. Alexey Ulyanov.

Convention intercommunale SOC (Service Officiel de la Curatelle)

Le Conseil communal valide la convention SOC du 28 février 2025, soumise aux exécutifs des communes partenaires.